

## RAPPORT D'ACTIVITE – 38<sup>ème</sup> CONGRES FEDERAL CE DU 3 JUIN 2019

Lors de notre 37<sup>ème</sup> Congrès Fédéral en octobre 2016, nous avons adopté un document d'orientation structuré autour de quatre grands chapitres :

- ✓ La bataille idéologique
- ✓ Les droits sociaux
- ✓ Les politiques culturelles
- ✓ L'outil syndical

Nous constatons déjà que le quinquennat de François Hollande avait été marqué par la trahison de son programme électoral et son adhésion au programme libéral : le résultat aura été une forte abstention tant au second qu'au premier tour un désastre électoral pour la gauche absente du second tour, la prise de pouvoir d'un libéralisme complètement décomplexé incarné par Emmanuel Macron, profitant de la déroute de la droite suite au scandale Fillon et du renforcement du Front National (devenu Rassemblement National) une nouvelle fois présent au second tour de l'élection présidentielle. Si la Fédération et ses syndicats ont appelé, entre les deux tours, au vote contre la candidate du FN, il ne s'agissait pas de choisir entre la peste et le choléra, mais de faire en sorte que pas une voix n'aille à ce parti.

Quelle a été la place du syndicalisme dans le fait de refuser cette alternative entre libéralisme et extrême droite, dont le capitalisme est le point commun et sort gagnant ?

Notre mandature fédérale s'est déroulée entre la fin du quinquennat Hollande et les deux premières années du gouvernement Macron. La réforme des retraites et la loi Travail, violentes charges contre le code du travail et les garanties collectives menées par Hollande ont abouti aux ordonnances Macron, aux projets de réforme des retraites par capitalisation, ou encore à la loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». De fin 2016 aux élections de 2017, le rapport de force enclenché dans la bataille sur l'assurance chômage pour les salariés intermittents du spectacle a tout de même permis quelques avancées, par exemple la transposition de l'accord du 28 avril 2016 dans les décrets de carence..

À partir des élections au printemps 2017, les batailles sont devenues particulièrement défensives. Il a été encore plus difficile de mettre en œuvre notre propre programme, face aux réformes imposées par les ordonnances ou par la loi cyniquement intitulée « liberté de choisir de son avenir professionnel » du 1<sup>er</sup> août 2018, ou par toutes les autres réformes néfastes qui mettent à mal les services publics, accompagnées de la répression du militantisme et du développement d'une violence policière décidée au plus haut niveau et de graves atteintes aux libertés, particulièrement celles de manifester.

La question de l'égalité entre femmes et hommes dans nos professions a suscité une forte activité, notamment marquée par une campagne prémonitoire d'appel à témoignages sur « l'envers du décor », quelques mois avant l'affaire Weinstein et le mouvement #MeToo.

La division syndicale ne nous épargne pas, même si nous cherchons régulièrement l'unité dans les luttes et la construction d'actions coordonnées avec les autres organisations. Ainsi, l'accord spécifique du 21 janvier 2019 sur l'assurance chômage des salariés intermittents du spectacle

a été signé unanimement par l'ensemble des organisations syndicales. La pétition « L'Afdas j'y tiens » a été portée également par tous les syndicats de nos secteurs et de la presse. Néanmoins, la stratégie confédérale de la CFDT d'être le meilleur interlocuteur de Macron – stratégie qui n'a d'ailleurs pas abouti – nous a empêchés, à de nombreuses échelles, de trouver une convergence dans l'intérêt des salariés. Depuis les difficultés éprouvées avec les coordinations en 2003, nous avons cherché ces dernières années à construire des luttes unitaires avec plus ou moins de succès en fonction des territoires. Et c'est avec cette histoire que nous avons été, au même titre que les autres structures de la CGT, en prise avec l'apparition des « gilets jaunes ».

Enfin, durant cette mandature, nous avons été confrontés au sein de la direction fédérale à un certain nombre de difficultés, que ce soit dans l'organisation, dans le partage des tâches, dans la réalisation collective des décisions tout aussi collectives ou dans certains débats, notamment concernant la conciliation de l'activité fédérale et de l'activité confédérale.

## I. LA BATAILLE IDÉOLOGIQUE : ENCORE PLUS FÉROCE DEPUIS 2017 CONTRE LES DROITS SOCIAUX

### ▪ ÉGALITÉ FEMME/ HOMME

L'activité de notre collectif femme mixité et les débats de nos instances ont régulièrement porté sur cette question. On était en quelque sorte en avance sur l'actualité ... et en retard sur les besoins !

Le collectif a impulsé une campagne d'appel à témoignages « L'envers du décor » sur le sexisme dans notre secteur d'activité. De-même nos syndicats ont lancé des actions dans le domaine, notamment de la musique. Mais face à des opérations de communication du gouvernement comme de certaines institutions, nous avons abordé la question sous le prisme du travail et de l'emploi. Nous avons ainsi développé nos revendications contre les violences sexistes et sexuelles -sur les plateaux et en dehors, pour la conciliation vie privée/ vie professionnelle, l'égalité salariale et de progression de carrière, les représentations des femmes loin des clichés, les rapports de domination liés à la hiérarchisation du travail...

À notre initiative une négociation a eu lieu avec la Fesac pour aboutir à un plan d'action dans tout le champ du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Nous avons également reçu à la commission exécutive fédérale la cellule CGT de veille contre les violences sexistes et sexuelles à l'intérieur de l'organisation pour diffuser son plan d'action.

### ▪ OPPOSER LE NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL SALARIÉ ET LA SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE AU FILET DE SÉCURITÉ LIBÉRAL

Une des premières décisions du gouvernement nommé par Emmanuel Macron a été la suppression de la cotisation salariale, sur l'assurance chômage et pour partie sur l'assurance-maladie, et son remplacement par un impôt, la CSG. Cette décision a plusieurs visées. Cela lui

permet de continuer à délégitimer les syndicats de salariés dans la gestion des droits sociaux. Le gouvernement ne veut plus de salaire socialisé, mais d'une taxe gérée par l'État. Il contribue ainsi à réduire la protection sociale à un filet de sécurité, ressemblant de plus en plus à un forfait, fortement conditionné à des exigences exorbitantes à l'encontre des travailleurs.

A contrario de ce filet de sécurité qui ramène la protection sociale à un socle minimal et conditionné, la CGT propose d'aller jusqu'au bout de l'établissement de droits collectifs attachés à la personne et garantis collectivement à travers le NSTS.

Nous avons fortement contribué à relancer le débat dans la CGT sur l'importance du projet de nouveau statut du travail salarié, qui pourrait même devenir un nouveau statut du travail, pour permettre d'en prendre en compte toutes les dimensions, de lutter contre la concurrence du faux travail indépendant, et coordonner les droits quels que soient les statuts : salariés, fonctionnaires, auteurs...

Une partie des avancées sur l'accès à la sécurité sociale ou à la complémentaire santé et à la prévoyance sont des éléments de cette nouvelle sécurité sociale professionnelle.

Nous avons participé à la bataille, perdue depuis, contre les ordonnances, dont les conséquences, à travers l'inversion de la hiérarchie des normes et la suppression du principe de faveur, sont la baisse drastique des moyens de représentation des salariés et donc de leurs droits, notamment par l'augmentation de la précarité: nous surveillons particulièrement l'émergence des CDI de chantier, et avons dissuadé pour le moment nos employeurs d'en susciter l'émergence dans nos conventions collectives.

Depuis le passage des comités d'entreprise et CHSCT aux nouveaux CSE, nos camarades dans les entreprises pourvues d'instances représentatives du personnel désormais fusionnées sont confrontés à des renégociations, et à des tentatives de baisse des moyens syndicaux, donc de moyens d'agir au bénéfice des salariés.

Un des enjeux dans nos secteurs aura été de garantir l'existence des CHSCT de branches (cinéma, production audiovisuelle).

Nous avons participé également aux batailles pour empêcher la majorité LREM et la droite au parlement de remettre en cause l'accès aux activités sociales et culturelles, ce qui aurait fragilisé notamment dans nos secteurs le CI ORTF et le FNAS dans le cadre des entreprises artistiques et culturelle (EAC).

Nous surveillons actuellement la mission IGAS-IGF chargée d'examiner les conditions d'exercice des activités sociales et culturelles des CSE, dans la foulée de plusieurs tentatives pour taxer ces activités.

Dans ce contexte, nos syndicats n'ont pas été en capacité de développer la généralisation des CHSCT de branche aux autres conventions collectives de nos champs ou encore faciliter l'accès aux activités sociales et culturelles par la mise en place de droits individuels garantis collectivement, malgré en avoir gagné le principe sous forme d'un CASC pour le spectacle vivant privé.

- SALAIRES

L'ensemble des professionnels ressentent dans leurs niveaux de rémunération et leurs conditions de travail résultant de l'affaiblissement des politiques publiques dans la culture, l'augmentation de la précarité, la pression du chômage de masse... L'utilisation en masse des contrats à durée déterminée par les employeurs ne favorise pas le rapport de force lors des négociations salariales de gré à gré, et bien souvent, les salaires minima conventionnels deviennent des plafonds salariaux. Par ailleurs, les professionnels travaillant dans le secteur privé subissent quant à eux le transfert de la part de la richesse consacrée aux salaires vers le capital.

Cette situation s'est également traduite par des difficiles négociations annuelles obligatoires sur les salaires, particulièrement dans la dernière période qui a connu un regain d'inflation.

La CGT a récemment alerté sur le danger des différences de définition du salaire minimum hiérarchique, qui pourrait englober dans le salaire de base des primes contribuant à baisser celui-ci.

Dans certaines de nos professions, des luttes ont été menées pour revaloriser certaines filières: les métiers techniques de la post-production cinéma ont obtenu des revalorisations significatives.

À l'inverse, nous n'avons pas obtenu la mise en œuvre des engagements pris avec la Fesac, de revoir les abattements pour frais professionnels, supprimés en 2016 sur l'assurance chômage, mais qui continuent de minorer les droits à la sécurité sociale, notamment à la retraite.

Nos batailles se mènent aujourd'hui sur plusieurs plans. Tout d'abord contre le gouvernement, alors que la logique de « rationalisation » de Bercy a infiltré tous les ministères, des directions aux cabinets, et y compris au ministère de la Culture. Dans ce contexte, la recherche d'accords avec la Fesac est devenue de plus en plus complexe.

#### ▪ CONVENTIONS COLLECTIVES

Notre fédération et ses syndicats n'ont cessé de mener le combat pour que tous les salariés de notre secteur soient couverts par des conventions collectives de haut niveau, que ce soit dans les champs du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, du sport ou de l'animation socio-culturelle.

Nous avons été amenés à revendiquer des conventions larges pour permettre une harmonisation par le haut des pratiques salariales, notamment des artistes et techniciens intermittents du spectacle, ou entre les différentes sociétés de l'audiovisuel public et privé. Le mouvement de fusion forcée est accéléré et poussé à son paroxysme par les ordonnances Macron, dans une toute autre logique que celle de l'intérêt des salariés, puisqu'il ne garantit que le nivellement par le bas, sauf construction d'un rapport de force pour l'éviter. Cela nous a amené à contester les fusions des conventions collectives des « artistes interprètes engagés pour les émissions de télévision » ou encore celle de la « production de films d'animation ».

Nous avons engagé notre propre réflexion sur le devenir de nos conventions collectives. C'est ainsi qu'un accord de méthode a été signé en vue de regrouper les conventions de l'édition phonographique, de l'édition musicale et de l'édition, avec comme dispositions transitoires de garantir les acquis précédemment obtenus.

Nos syndicats, avec l'appui de la fédération, ont continué de revendiquer auprès de la DGT un appui à une couverture conventionnelle généralisée, dans l'audiovisuel (aussi bien pour la télédiffusion que pour la radiodiffusion), pour le jeu vidéo, dont les employeurs ne se manifestent pas, pour les captations de spectacles vivants ...

- SÉCURITÉ SOCIALE

Dans la foulée des décisions issues de la concertation menée par le trio Gilles–Archambault–Combrexelle, nous avons obtenu de justesse du ministère des affaires sociales avant l'élection présidentielle la circulaire du 9 mai 2017 qui améliore l'accès au droit, et prévoit une coordination entre droits acquis au titre de salaires et de droits d'auteur. La bataille continue pour obtenir l'abaissement des seuils d'ouverture de droits dans la même proportion de 25 % que les salariés pour les auteurs.

Nos syndicats d'auteurs ont mené de multiples batailles pour permettre l'accès aux droits à la retraite, en parallèle aux revendications sur les revenus, faibles pour une grande partie d'entre eux.

De même nos syndicats ont lutté contre le démantèlement de la maison des artistes et de l'AGESSA, dont le recouvrement a été intégré dans la sécurité sociale. Des propositions alternatives ont été faites pour permettre l'existence de guichets d'accueil et faire valoir les droits des artistes auteurs, au sein du régime général mais en tenant compte des spécificités. Cette bataille a permis en parallèle la mise en contact de la médiatrice de la Caisse nationale d'assurance maladie avec Audiens pour résorber rapidement les difficultés que rencontrent des salariées intermittentes dans l'accès aux droits à congés maternité.

- PRÉVOYANCE/COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Nous avons obtenu depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 l'extension aux retraités de la participation du fonds alimenté par la cotisation employeur pour prendre en charge une partie de la complémentaire santé des intermittents du spectacle. Cette couverture créée par l'accord de 2007 et gérée par Audiens rencontre un succès massif avec près de 35000 adhésions et presque autant d'ayants droit.

- RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

La CGT a dénoncé l'accord fusionnant les caisses de retraite complémentaire Agirc et Arrco, instaurant une décote/surcote repoussant de facto l'âge de départ à taux plein à 63 ans et conduisant notamment à la disparition de la garantie minimale de points et donc à la baisse des futures pensions pour tous les cadres, nombreux dans nos professions, à salaire très bas, proches du plafond Sécurité sociale (deux fois le SMIC). Les études demandées à Audiens montrent que les effets se feront valoir dans le temps, ce qui préfigure la réforme générale en gestation par le gouvernement.

À propos de cette réforme systémique, nous avons participé à des rencontres avec la mission Delevoye, en accompagnant une délégation de nos camarades concernés par la possible

disparition des régimes spéciaux, de l'Opéra National de Paris et de la Comédie Française. La question est double et risque de dissocier l'existence des caisses spécifiques et de droits spécifiques.

Nous avons également commencé à alerter sur les risques que le système à points, tout en restant un régime par répartition, à savoir la remise en cause de la mutualisation donc de la solidarité, et donc pousser les travailleurs à se tourner vers des complémentaires individuelles par capitalisation. Certaines entreprises avancent déjà des systèmes de retraite par capitalisation institués par accord interne.

Dans le dossier des droits à retraite complémentaire pour les intermittents passés par des fonds d'état entre 2004 et 2011, nous avons connu une défaite devant le conseil d'État qui a trouvé moyen de justifier l'absence de versement de 100 millions d'euros à la retraite complémentaire pour faire valoir des droits, mais qui est resté muet sur les précomptes prélevés sur les indemnités de ces mêmes salariés, se révélant par conséquent illégaux.

Le Conseil d'État a cependant proposé une médiation, ce qui est assez exceptionnel, suite à notre nouvelle saisine sur les précomptes.

- MÉDECINE DU TRAVAIL

Le nouveau gouvernement s'attaque également à une refonte de la médecine du travail, qu'il veut régionaliser. Du côté spectacle nous avons pour but de renforcer au contraire et faire reconnaître le caractère professionnel, en appuyant la convergence du centre médical de la bourse avec le futur centre de santé en construction dans le giron d'Audiens.

- CONGÉS SPECTACLES

Malgré nos demandes répétées, nous n'avons toujours pas obtenu une gestion paritaire de la Caisse des congés spectacles, même si sa gestion en a été grandement améliorée par le passage dans notre groupe paritaire, avec notamment une augmentation significative du nombre d'ayant droit pouvant faire valoir leurs indemnités.

En réponse à nos demandes, il apparaît que des modifications législatives sont nécessaires pour obtenir ce paritarisme, auquel s'oppose le patronat gérant les caisses du BTP.

- GROUPE AUDIENS

Nos représentants dans les différentes institutions du groupe ont fait en sorte d'améliorer la protection sociale complémentaire, en renforçant la mutualisation.

Malgré des réformes de la protection sociale (retraite complémentaire, santé, prévoyance, etc.), et une volonté du gouvernement et de certaines organisations patronales et syndicales (Medef et consorts) nous avons su faire valoir nos spécificités avec d'autres organisations de la CGT.

La Fédération Cgt spectacle a soutenu la construction de l'Alliance professionnelle entre plusieurs groupes de protection sociale décidés à conserver leur caractère propre

professionnel, notamment la gestion au plus près des besoins des salariés de l'action sociale, de guichets uniques pour les différents aspects de cette protection.

Cela ne s'est pas fait sans nuage dans un univers calqué par les pouvoirs publics sur le monde de l'assurance privée.

Le départ de deux mutuelles, en grande partie issue de la presse, s'est fait dans la douleur, avec d'un côté notre volonté d'une rupture amiable et de l'autre un non-respect par les dirigeants de ces mutuelles des accords passés en ce sens. S'en sont suivis des contentieux judiciaires, à ce jour tous perdus par les mutuelles.

Par ailleurs, est paru un article de presse mettant en cause la rémunération et les conditions de départ de l'ex-directeur général d'Audiens, et en filigrane, notre organisation. Cette information a créé beaucoup d'émois chez nos adhérents et dans la profession plus généralement, tant cette rémunération est déconnectée de nos pratiques professionnels.

Nous avons demandé et obtenu une commission d'information sur l'ensemble de cette affaire pour vérifier la légalité et faire des propositions de transparence, tout en sécurisant les activités d'Audiens dans l'intérêt des professionnels que nous représentons dans l'institution. Nous devons être attentif à ce que cette exigence de transparence soit transversales à tous les organismes qui gère notre protection sociale.

#### ▪ ASSURANCE CHÔMAGE

Le nouveau gouvernement après l'élection d'Emmanuel Macron s'est attaqué à l'assurance chômage non seulement en supprimant la cotisation salariale et en la remplaçant par la CSG, mais aussi en instaurant une négociation quasi permanente au gré des économies qu'il entend faire sur le dos des chômeurs.

En ce qui concerne le régime général, une négociation a d'abord eu lieu début 2018 pour définir essentiellement l'accès extrêmement limité et conditionné à une assurance chômage des travailleurs indépendants et des salariés démissionnaires.

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a ensuite donné les moyens à l'État de mettre progressivement la main sur l'institution Unedic, certes très imparfaite mais encore paritaire.

En plein été 2018, E. Macron a donné l'ordre de faire réouvrir la négociation, ce qui fut fait par une lettre de cadrage du 25 septembre, exigeant 1,3 milliards d'euros d'économies par an pendant trois ans de baisse d'allocations. Une négociation s'est donc ouverte le 9 novembre, à laquelle la CGT s'est engagée à combattre toute économie.

En conséquence de la loi de 2015, une négociation parallèle s'est ouverte dans le champ du spectacle. Celle-ci a abouti à un accord sous forme d'avenant le 21 janvier confortant les meilleures dispositions de notre accord du 28 avril 2016 et demandant la bonne transposition de plusieurs dispositions que la direction de l'Unédic avait torpillées en sous-main en 2016 en influant sur l'écriture du décret de l'époque.

Le bilan de l'accord de 2016 montre des aspects très positifs pour plus de 10 000 nouveaux entrants, et plus négatif pour celles et ceux contraints de prendre des arrêts maladie, ou à qui sont opposés de très importantes franchises.

Bien évidemment nous avons refusé d'appliquer la deuxième lettre de cadrage cette fois-ci conclue entre le patronat interprofessionnel (Medef, CPME, U2P) et les centrales CFDT, CFTC et CGC, réclamant plus de 320 millions d'euros d'économies avant 2020.

Aucun accord n'a été conclu concernant le régime général, ce qui a permis au gouvernement de reprendre la main avec l'annonce de décrets reprenant l'essentiel de sa propre lettre de cadrage, dont le contenu a été différé jusqu'à l'été 2016, en grande partie en raison du contexte social.

Cette bataille est donc toujours en cours avec des atermoiements du nouveau ministre de la Culture, Franck Riester, qui saluait tout d'abord l'accord du 21 janvier 2019, pour ensuite se ranger à une simple défense de l'accord de 2016, en attendant la suite.

Dans ce domaine, nous avons également à notre actif une victoire au conseil d'État le 18 juillet 2018 pour faire annuler le lien entre certification sociale dans le champ de la prestation audiovisuelle et les droits à l'annexe 8 pour les techniciens concernés.

De même, notre participation active au Comité d'écoute des salariés intermittents (CESI), a permis d'établir de meilleures relations avec les services de Pôle Emploi s'occupant des professions du spectacle. Outre les évolutions de la réglementation, et le traitement des problèmes collectivement rencontrés par les artistes et techniciens intermittents du spectacle, nous y avons porté la remise en cause de certaines mauvaises pratiques, telles que l'incitation à accepter des emplois comme auto-entrepreneur ou à s'orienter vers des plates-formes ne respectant aucun des aspects de la protection sociale durement négociés.

Ce CESI a connu une remise en cause par nos éternels adversaires CFDT au niveau confédéral et Medef au conseil d'administration de Pôle emploi.

- **GUSO**

Si la nouvelle gouvernance a permis d'obtenir quelques évolutions, notamment un respect pour partie des minima conventionnels, il a fallu exiger des réunions de comité de pilotage et nous n'avons pas encore obtenu satisfaction sur la totalité de nos demandes.

- **PORTAGE SALARIAL**

La création en mars 2017 de la convention du portage salarial a exclu de fait les salariés intermittents du spectacle de son principe. L'IDDC portage ne figure pas parmi les identifiants de convention collective fléchant la liste des métiers de l'annexe 8.

Pour autant nous avons poursuivi le combat pour promouvoir l'emploi direct et mettre fin aux pratiques que nous connaissons qui peuvent conduire au délitement de l'emploi.

- **FORMATION PROFESSIONNELLE**

À peine digéré la précédente réforme de la formation professionnelle, nous avons eu à subir les conséquences du volet formation de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (cf. 1.11 Assurance chômage).

Les anciens OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) tels que l'Afdas et Uniformation ont été remplacés par 11 OPCO (Opérateurs de compétence).

L'Afdas a été sauvée de justesse, la pétition « l'Afdas, j'y tiens » a été un succès avec presque 19 000 signatures. Son périmètre a été élargi, notamment aux télécommunications et au sport. Uniformation devient « l'opérateur de compétence de la cohésion sociale ».

La cohérence professionnelle annoncée par le gouvernement est peu lisible.

Les nouveaux opérateurs voient leurs missions chamboulées, en ne gérant plus que le plan de développement de compétences des entreprises de -50 salariés, l'apprentissage via le paiement des CFA au contrat et les certifications. Uniformation et l'Afdas, qui étaient également OPACIF, vont perdre à court la gestion des formations individuelles des salariés : Compte Personnel de Formation, Compte personnel de formation de transition (qui prend la suite du CIF), Conseil en évolution professionnelle. La répartition des fonds libres de la taxe d'apprentissage (c'est-à-dire les fonds non affectés par les entreprises lors de la déclaration fiscale) aux écoles du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel n'aura plus lieu : ce sont les entreprises qui devront directement verser aux entreprises... ou au trésor public ! Le CPF va quant à lui être totalement mutualisé via la caisse des dépôts et consignations et une application smartphone. Sa monétisation ne sera pas dans poser problème aux salariés, et notamment à ceux qui vivent des discontinuités d'emploi, que ce soit pour l'ouverture de droits ou pour la prise en charge de formations spécifiques. Enfin, nous continuons de batailler pour récupérer la gestion du CPF de transition des salariés intermittents au sein de l'Afdas. Ses dispositions actuelles ne prennent pas en compte leurs spécificités d'emploi, en excluent l'accès à la quasi-totalité.

Globalement, les salariés vont perdre des droits à la formation, notamment, en termes de droits individuels. Pour le gouvernement comme pour le Patronat, la formation n'a plus qu'une vision utilitariste : les salariés vont être désormais formés à des compétences et non plus à des qualifications, non plus à un métier.

L'arrivée de nouvelles branches, où la CGT n'est pas majoritaire, a aussi réduit fortement le nombre de mandatés CGT au conseil d'administration de l'Afdas, et par conséquent du nombre de représentants issus de notre Fédération. Un nouveau mode de travail entre les désormais 7 fédérations CGT œuvrant dans le champ de l'Afdas doit être trouvé, que ce soit au Conseil d'administration ou dans l'activité des différents pôles et commissions dont la mise en place commence tout juste.

#### ▪ LUTTE CONTRE LE « MANAGEMENT PATHOGÈNE »

De nombreux conflits ont éclaté suite à des comportements violents de la part des directions. Des grèves longues et dures ont eu lieu à la Maison de la culture de Grenoble, à la Comédie de Béthune, au Théâtre de la Commune à Aubervilliers (ces deux dernières institutions étant des centres dramatiques nationaux, et les trois étant dirigés par d'éminents membres du Syndeac). Elles sont à rapprocher de la grève de 2015 à Radio France : même pression et harcèlement contre les salariés et particulièrement les représentants syndicaux, même conséquences, des pressions budgétaires et d'une réorganisation du travail qui nie le savoir-faire des salariés.

La question de cette souffrance au travail a fait l'objet de beaucoup de demandes de salariés dans nos syndicats.

Les longs conflits sont paradoxalement révélateurs du combat pour la dignité des salariés dans ces entreprises.

- **CENSURE / LIBERTÉ DE CRÉATION**

La Fédération a adhéré à l'Observatoire de la liberté de création dont faisait déjà partie nos syndicats, le SFA et le SNAP. Les débats sont parfois très compliqués car il ne s'agit plus uniquement de défendre des œuvres face aux intégristes ou l'extrême droite en général, ni même de débattre des campagnes antisémites de Dieudonné sous couvert de spectacle. Le retour sur scène de B. Cantat ou les programmations de J.C. Brisseau et de R. Polanski ont occasionné des débats légitimes sur l'exposition d'artistes en cause dans des crimes sexuels, tandis que les tentatives d'annulation de Exhibit B et le blocus de la pièce d'Eschyle à La Sorbonne par des associations dénonçant des actes d'essence raciste ont montré une très difficile voie de synthèse, qui nécessite des débats dans nos rangs.

- **EXTRÊME DROITE**

Le Front National devenu Rassemblement National a opéré une mutation apparente par rapport à l'époque des premières mairies conquises. Les attaques contre les équipes culturelles ont été moins voyantes et le programme du RN/FN s'est permis de récupérer l'exception culturelle, réduite à sa dimension française par pur contresens, en avatar de la « préférence nationale ».

Mais l'extrême droite n'a pas pour autant renoncé à s'opposer à la libre expression des artistes, comme l'a montré le témoignage d'un plasticien de Fréjus à la soirée « la Culture contre le FN » le 2 mai 2017, à la Cité de la Musique, avant le deuxième tour de l'élection présidentielle. Cette soirée a été initiée par notre organisation qui l'a proposée aux organisations syndicales et patronales de nos secteurs.

Le résultat des élections européennes a renforcé ce besoin de lutter contre les idées d'extrême droite et leur propagation dans les rangs de la majorité des partis politiques.

- **UNE BATAILLE INTERNATIONALE : CETA / TAFTA**

La bataille idéologique est bien évidemment européenne et mondiale. Nous avons rendu compte lors des branches « international » des sessions du dialogue social européen dans le spectacle vivant et dans l'audiovisuel, et de l'activité de nos syndicats dans les internationales UNI-MEI, FIA, FIM en lien avec la FEJ.

La Fédération participe aux coalitions française, européenne et internationale pour la diversité culturelle. Cela a été l'occasion de relayer la bataille contre les nouveaux accords de libre-échange TAFTA et CETA et pour obtenir l'exclusion de nos activités des éventuels accords de libre-échange.

- EMPLOI

Après la période très dure qui a suivi la « crise » de 2010, il semble que l'emploi dans nos secteurs se soit amélioré, mais en conservant les caractéristiques de la précarité, de la pression sur les salaires réels notamment pour les artistes et de la concurrence des statuts type auto-entrepreneur, par essence faux travail indépendant mais vrai contournement des obligations sociales pour les employeurs donneurs d'ordre.

Après de multiples atermoiements, et après que la pression des pouvoirs publics soit retombée fin 2016, la FESAC a suspendu sine die les discussions de l'accord interbranches sur le recours aux CDD d'usage. Nous l'avons relancée à plusieurs reprises, en liant ce sujet à la question de la fusion des branches.

Dans la foulée du catastrophique article 32 de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) légalisant sous condition le travail non rémunéré par définition de bénévoles sur des spectacles professionnels, et entretenant la confusion avec la légitime pratique amateur, nous avons été amenés à combattre le travail gratuit, notamment des artistes lyriques.

- RECOURS CDN

Le SFA et la Fédération ont engagé un recours contre le Syndeac et une partie des centres dramatiques nationaux qui ne respectent pas l'accord sur le volume d'emploi des artistes : cette procédure est toujours en cours malgré les péripéties de la première instance.

- FONPEPS

Dès sa création, nous avons œuvré pour que le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) soit effectivement affecté à l'emploi pérenne dans sa totalité budgétaire. Bercy sous Hollande et encore plus sous Macron font tout pour saboter ce fonds. De leur côté, une partie de nos employeurs ne visent que des effets d'aubaine. Nous avons construit des propositions pour obtenir des soutiens à des mesures de résorption de la précarité, en parallèle aux mesures d'aide à l'emploi direct (Café Cultures, Petites salles, aides à l'export) et de soutien à la garde d'enfants (AGEDATI). Rien que pour cette dernière, il a fallu attendre décembre 2018 pour que les aides soient effectives, du fait de multiples embûches administratives, en réalité des entraves politiques. Le nouveau ministre annonce une prolongation provisoire du FONPEPS avant sa refonte dans le sens de ce que nous avons proposé. Nous sommes vigilants sur cette mise en œuvre.

- COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil régional d'Île-de-France a brutalement décidé de supprimer l'agence ARCADI, au mépris tant de l'emploi que de l'action de cette agence. Nous appuyons avec le Synptac le soutien aux salariés.

Plus globalement nous avons laissé se distendre le lien avec nombre de collectivités territoriales alors même que les réformes territoriales ont fait perdre en proximité les centres de décision. Il subsiste des COREPS dans plusieurs régions. Nous n'avons pas pu reprendre contact avec la FNCC.

- **CRÉDITS D'IMPÔTS**

Le bilan du CICE de F. Hollande est inscrit dans sa transformation par E. Macron en « baisses de charges », c'est-à-dire en baisse de salaire socialisé : aucun effet sur l'emploi, ni sur l'investissement.

Mais les crédits d'impôts cinéma et audiovisuel qui eux ont apparemment prouvé leur efficacité en termes de relocalisation des tournages (et moins sur la post-production) sont régulièrement dans le collimateur du ministère des Finances. La majorité LREM annonce des remises en cause de ces « niches » dans la culture, plutôt que le rétablissement de l'ISF. Nous avons commencé des approches pour une réaction commune et défendre les mesures, dans la mesure où elles ont prouvé leurs intérêts. Nous nous sommes ainsi opposés au crédit d'impôt spectacle vivant ou cabaret, pour lesquels les impacts sur la création d'emploi ne peuvent être démontrés.

- **SUITE LCAP / AUDIOVISUEL / CONCENTRATION**

La LCAP n'a clairement pas été à la hauteur des enjeux d'une loi d'orientation et de programmation pour la Culture que nous avons portée.

Le gouvernement a annoncé une loi sur l'audiovisuel, censée être présentée en Conseil des ministres en juillet pour un examen parlementaire en 2020. La fédération et ses syndicats de l'audiovisuel ont fait part de leurs inquiétudes dès lors que les seuls propos tenus publiquement ont été ceux de Macron dénonçant France TV comme étant « la honte de la République », préparant une remise au pas budgétaire et une reprise en main politique.

La cacophonie organisée a atteint son acmé avec la volonté du ministre Darmanin de supprimer la redevance sans même en avertir son collègue de la Culture. Notre fédération s'est associée à un appel de toute la profession à défendre la redevance et à en étendre l'assiette pour l'adapter aux nouveaux usages, comme nous le préconisons depuis longtemps.

Les syndicats des entreprises de l'audiovisuel public ont mené un grand nombre d'actions pour proposer des plans alternatifs à la remise en cause des missions et des moyens.

Cette loi LCAP n'a rien réglé quant au phénomène de concentration, autant dans les médias, avec des grands groupes transversaux audiovisuels et télécommunications par exemple, des plates-formes numériques, et aussi bien dans le spectacle vivant, notamment la musique, les festivals, etc.

## ■ COMITE ACTION PUBLIQUE 2022

Dès novembre 2017, la presse s'est fait le relais des plans du Comité d'action publique (CAP 2022) pour le ministère de la Culture : Bercy dans toute sa brutalité et son absurdité prenait le contrôle de Valois, en proposant une réforme de l'audiovisuel public fondé notamment sur un vaste plan de licenciements, une révision des conventions collectives des EPIC afin de faire des économies d'échelles, une révision des aides aux équipes artistiques et l'abandon de l'Etat du subventionnement des équipes et structures non labellisées.

Nous avons développé des liens étroits avec la CGT Culture et tenté, sans véritable succès, de créer des synergies communes avec les employeurs du public pour faire front contre cette politique. Nous avons également travaillé plus ponctuellement avec le SNJ-CGT et la FILPAC, ce qui nous a conduit à des initiatives communes, notamment lors des manifestations pour défendre le service public de la culture.

Ces nombreux débats ont été l'occasion de démontrer le danger que constitue le Pass Culture, dont l'expérimentation piétine et montre que le financement n'existe pas sauf aux détriments des établissements publics.

Nous avons tenté par ailleurs de fédérer un mouvement pour contrer cette attaque globale, empreinte d'une méconnaissance absolue de nos secteurs (les « tournées rationnelles »), notamment à travers l'appel de Montreuil, qui n'a pas eu la force d'attractivité des Etats généraux de la Culture initiés par le regretté Jack Ralite.

Aujourd'hui, les attaques contre l'audiovisuel public, les différentes circulaires de Matignon nous démontrent que les services de l'Etat travaillent toujours dans l'ombre à la casse des services publics, avec pour seuls objectifs : rationalisation, toujours plus d'économies, abandons des missions de l'Etat.

## ■ LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLE

Au nom de la simplification administrative, le gouvernement met à mal la régulation de l'activité d'entrepreneurs de spectacle, en œuvre depuis l'ordonnance d'octobre 1945. Le ministère de la Culture avait déjà réformée la licence en 1997 et 2012, mais à chaque fois en associant les organisations syndicales du secteur. Cette fois, le ministère a pris appui sur une évaluation de politique publique pour imposer une réforme dont, finalement, ni les syndicats, ni les organisations patronales, ne sont satisfaits. Il compte substituer par une ordonnance un système d'autorisation d'exercer, reposant sur l'examen d'un certain nombre d'éléments par une commission composée de professionnels, d'organismes sociaux... par un contrôle a posteriori des éléments par les services administratifs. Les commissions consultatives régionales seront donc supprimées, et les services jugeront sans connaissance des conventions collectives ou pratiques du métier si l'entrepreneur du spectacle a bien respecté ses obligations d'employeurs ! Nous sommes évidemment opposés à ce projet, mais nous n'avons pas réussi à créer une véritable unité syndicale à ce sujet, ni réussi à créer une mobilisation des professionnels, en dehors des camarades faisant un remarquable travail militant dans ces commissions. Nous travaillons donc actuellement à limiter la casse dans la suite des décrets.

- FONDS DE SOUTIEN

La question est en suspens de la mise à contribution des GAFAs aux fonds de soutien ou par exemple de la chronologie des médias pour intégrer les plateformes type NETFLIX dans l'environnement de nos secteurs.

Nous avons été partiellement entendus sur la réforme par le CNC de l'agrément des films de longs-métrages, à l'exception de la post-production.

Nos représentants au CNV ont notamment œuvré pour favoriser une meilleure représentation des femmes sur et hors des plateaux.

Le futur Centre national de la musique (CNM) se met en place, suite au rapport de Roch Olivier-Maistre. Nos syndicats (le Snam en particulier) ont proposé une série d'amendements au projet en cours d'élaboration, après l'ère glaciaire sous F. Nyssen.

- DIRECTIVE EUROPÉENNE POUR LE DROIT D'AUTEUR (À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE)

Les GAFAs ont utilisé toute la force de leurs réseaux pour influencer l'opinion et les décisions de la Commission européenne, des gouvernements et du parlement européen et empêcher l'adoption de cette directive. Nos syndicats ont interpellé les députés européens et contribué à retourner la situation, afin d'engager le partage de la valeur créée par la diffusion des œuvres sur internet, partage en direction des auteurs et des artistes.

- LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Nous avons exigé des ministères de la culture et du travail la refonte de la circulaire 2011 de lutte contre le travail illégal, ce qui ne semble pas une priorité gouvernementale.

- PRÉLÈVEMENT DES IMPÔTS À LA SOURCE

Nous avons alerté sur les dangers du prélèvement à la source (PAS) pour nos professions aux revenus aléatoires. Malgré plusieurs réunions avec la DGFIP (ministère des Finances) avec le ministère de la Culture, le projet n'a pas été amendé, en dehors de l'incitation à faire appliquer le taux personnalisé par tous nos employeurs pour en limiter les effets.

- TITRES DE SÉJOURS / VISAS

Nos syndicats d'artistes ont poursuivi la participation aux « comité des visas » pour tenter d'améliorer l'attribution de visa à des professionnels, souvent issus du continent africain confronté à des refus malgré des contrats de travail, des invitations à participer à des concerts, festivals, etc.

Dans le contexte de la mise en œuvre d'une nouvelle loi « asile et immigration » qui a durci l'accueil des demandeurs d'asile, et l'attribution de titres professionnels, nous avons protesté contre cette nouvelle stigmatisation des étrangers et interpellé la ministre F. Nyssen, sur son

silence quant à cette loi et à son double langage en faveur de l'accueil de migrants issus de nos professions.

Nous continuons de chercher des solutions pour nos collègues étrangers vivant en France, de nationalité hors Union européenne, confrontés à des refus de titres de séjour. Nous combattons en particulier une tendance des préfectures à inciter des étudiants passant dans la vie professionnelle, à demander la transformation de leur titre de séjour non pas en titre « salarié » mais en titre « commerçant », ce qui incite au développement des auto-entrepreneurs, en contradiction avec ce que nous défendons pour les professions salariées que nous représentons.

Nous demandons par ailleurs une clarification de la position des ministères de la culture et du travail sur les travailleurs détachés de nos métiers alors que certains de nos employeurs réclament de leur côté un assouplissement pour contourner des dispositions protectrices de ces professionnels.

- **NOTRE OUTIL SYNDICAL**

L'agressivité des gouvernements sous Hollande et Macron à l'égard des organisations syndicales et particulièrement de la CGT a connu une accélération phénoménale qui s'est traduite par une criminalisation de l'action syndicale, une attaque contre les moyens, et un dénigrement permanent.

Les manifestations contre la loi Travail, les ordonnances, les mouvements des lycéens et étudiants ou le mouvement des gilets jaunes, le prétexte sécuritaire ont été l'occasion d'instaurer un état d'urgence permanent et de remettre en cause la liberté de manifester. Cela a eu pour conséquence un nombre incroyable de gardes à vue et de procédures abusives, de bavures policières en quasi-impunité, de très nombreuses blessures, souvent graves provoquées par les grenades et lanceur de balles de défense utilisés par les forces de l'ordre.

Nous avons soutenu Loïc Canitrot et les sept militants poursuivis pour l'occupation du Medef en juin 2016. Le cas de Loïc a été révélateur du durcissement : agression par un sbire du Medef, garde à vue de presque 48 heures, présomption de culpabilité, multiples reports du procès et finalement relaxe après que les preuves se sont effondrées et que les plaignants ne se soient pas présentés à l'audience.

- **REPRÉSENTATIVITÉ**

La CGT, a perdu coup sur coup sa première place d'organisation syndicale du privé, puis au total de l'addition public et privé, malgré le maintien de la première place dans le public.

Notre fédération a connu de meilleurs résultats globalement, mais nous ne sommes pas épargnés par des évolutions qu'il faut impérativement analyser. Nous sommes directement confrontés à l'iniquité des mesures de représentativité, aux élections TPE, pour lesquelles de nombreux professionnels, singulièrement les intermittents du spectacle et tout

particulièrement les artistes, ne peuvent voter faute d'un contrat de travail en décembre de l'année de référence précédant les élections. Nous avons demandé au ministère du travail, en direct à plusieurs reprises ou par l'intermédiaire de la confédération, à revoir ce système.

Ce contexte rendu volontairement défavorable de la part des pouvoirs publics ne doit pas masquer nos propres difficultés : nous n'arrivons pas à être suffisamment présents pour négocier des protocoles, puis convaincre des salariés de présenter des listes CGT.

Nous avons mené une campagne de communication très active lors des élections TPE fin 2016. Pour pallier la difficulté de s'adresser à de nombreux salariés changeant très souvent d'employeurs, généralement de multiples très petites entreprises, dans la succession de contrats à durée déterminée majoritairement courts, nous avons ciblé nos efforts sur une présence forte et des tractages dans des lieux professionnels et festivals, et avons investi collectivement pour l'envoi d'une incitation à voter CGT au domicile des salariés.

Nous avons également enregistré un certain nombre de réussites électorales, avec une amélioration dans certaines entreprises notamment dans l'audiovisuel privé ou dans les cabarets. Même si nos syndicats se maintiennent dans un certain nombre d'entreprises, grâce au travail et à la présence syndicale, nous ne sommes pas à l'abri du risque d'une tendance constatée dans toute la CGT : des reculs enregistrés dans des grosses entreprises qualifiées de « bastions » couplés par une faible progression de nouvelles implantations plus petites. Certains revers syndicaux nous démontrent bien que rien n'est acquis, et que nous devons plus collectivement et plus fédéralement travailler nos implantations syndicales. Nous devons également faire face à l'éparpillement syndical, avec une progression de l'UNSA dans certains secteurs, et des résultats contrastés de la part de la CFDT, qui mise tout sur l'amélioration de sa représentativité dans les arrêtés, tout en étant incapable d'assurer sa présence effective dans une grande partie des instances de négociation ou les institutions de nos secteurs.

- **FÉMINISATION**

En lien avec les campagnes initiées par notre collectif femme/ mixité et nos syndicats, nous avons tâché d'améliorer la mixité de notre présence paritaire, avec le risque de « sur-solliciter » des camarades concernées.

- **COMMUNICATION, SYNDICALISATION, INSTANCES ELUES, EDUCATION SYNDICALE**

Les publications fédérales ont fait l'objet de parutions régulières. Le bulletin fédéral « Spectacle, Culture et Communication » a fait l'objet de 6 numéros en 2016, 2017 et 2018, et 3 numéros à fin mai 2019. Le guide pratique des droits des salariés du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel a été mis à jour en 2016, 2017 et 2018 (parution prévue en juillet pour 2019).

Nous avons édité deux nouvelles plaquettes en 2017 et 2018, une sur les accords et les conventions collectives dans le champ fédéral, une autre relative à une nouvelle campagne de syndicalisation à savoir un livret d'accueil en direction des jeunes autour d'un premier rapport

à la syndicalisation et des questions qui peuvent en découler (« ai-je un statut d'intermittent ? », « suis-je salarié ? » ou encore pour les aider à décrypter leurs fiches de paie...). Ce nouvel outil de communication doit être décliné pour renforcer notre campagne de syndicalisation.

Nous avons évidemment veillé à la mise à jour régulière du site fédéral et de nos réseaux sociaux. D'ailleurs, cette communication sur les réseaux sociaux s'est avérée efficace notamment pour répertorier et relayer les actions en région lors des journées nationales de mobilisation des professionnels du spectacle (3 avril, 9 mai). Enfin, nous avons élargi nos moyens de communication avec l'acquisition d'une visioconférence, qui malgré des débuts difficiles, nous a permis d'organiser des réunions en visio ou des conférences téléphoniques avec les syndicats de région.

Le dernier Comité fédéral national qui s'est déroulé en mars, a fait état d'une baisse significative des forces syndicales organisées de la fédération, - 303 FNI depuis 2017 au 28/02/2019 (date de l'arrêt de prise en compte des cotisations pour cette exercice).

Certains syndicats sont cependant en progression, le SNAM +115 FNI, le SFA + 33 FNI, le SNEC National +5, le SFR +4 FNI, TF1 + 4 FNI, le SPIAC + 2 FNI. Le SYNPTAC reste stable.

D'autres, principalement dans le secteur de l'audiovisuel public, sont en baisse : le SNRT Audiovisuel - 26 FNI, l'INA - 18 FNI, le SNRT FranceTV -211 FNI, Radio France - 21 FNI, TDF -11 FNI, la Cité des Sciences de la Villette - 9 FNI, le SNAP -13 FNI, l'USPAOC - 103 FNI. Le SATÉD réapparaît avec 2 FNI.

Nos résultats en baisse doivent nous inciter à repenser nos efforts et nos campagnes de syndicalisation.

Les instances fédérales élues se sont régulièrement tenues. CFN, CE et BF, alimentés par des réunions de branches : spectacle vivant, audiovisuel, international et des commissions : sociale, femme-mixité, vie syndicale, avec une plus grande difficulté pour tenir la régularité sur les questions de propriété littéraire et artistique, ou la mise en place d'un secteur droit liberté action juridique dans la fédération. Sur cette dernière question pourtant, l'activité de notre conseiller Ghislain Gauthier a été très utile dans l'appui aux syndicats comme sur plusieurs dossiers fédéraux : recours dans l'édition phonographique, sur les arrêtés de représentativité, dans la convention cinéma, à propos des retraites complémentaires ou de la certification sociale.

La participation à la Commission Exécutive Fédérale et à la Commission financière et de contrôle (CFC) a été insuffisante de la part de plusieurs de ses membres, des absences ou des membres non excusés en quasi continu. Sans stigmatiser aucun camarade, cette situation doit être analysée avec les syndicats qui ont proposé des candidatures, en vue de l'élection de la prochaine Commission Exécutive fédérale.

Les deux séminaires de la Commission Exécutive et Cfc sur deux jours en résidence au centre Benoît Frachon ont permis une plus grande cohésion de notre instance dirigeante.

La multiplicité et l'articulation entre les mandats, syndicats, fédération, confédération et dans les différentes instances, a occasionné des débats, sans doute révélateur de l'ampleur des

tâches et des priorités à instaurer, à commencer par la présence auprès des professionnels que nous représentons.

Les formations fédérales ont été utiles et ont montré à nouveau le besoin de compléter le stage fédéral d'une semaine de niveau II par des stages thématiques : plusieurs thèmes ont permis des stages ciblés sur des périodes plus courtes sur la qualité de vie au travail, pour l'égalité professionnelle, ou sur les questions d'égalité femmes/ hommes.

Alors qu'elle a fait l'objet de nombreux débats, la question de la structuration de l'activité fédérale en région n'a pas été tranchée. De nombreuses remontées de terrain nous ont fait part de la pertinence de la création d'un échelon fédéral sur un bassin d'emploi, en lien avec les structures territoriales de la CGT, et en plein respect des statuts de nos syndicats. Cet échelon permettrait aux syndiqués d'avoir un lieu pour travailler syndicalement ensemble sur des bassins d'emploi.

Nous avons tout de même avancé sur la construction ou reconstruction d'un réseau de responsables militants à l'occasion de la lutte sur l'assurance chômage et plus récemment sur l'audiovisuel public, et animé des réunions téléphoniques pour coordonner ces actions.

Nos représentants ont été pour la plupart très actifs dans les instances où nous siégeons, avec une préoccupation récurrente sur la difficulté à réunir plus souvent les mandats pour préparer les réunions et les orientations.

À ce jour le rapprochement avec le SNJ CGT n'a pas progressé. Nous avons tenu des réunions de liaison de nos bureaux fédéraux avec ce syndicat et avec la Filpac, pour tenter d'élargir ces coopérations, au-delà de la coordination dans les instances à l'Afdas ou à Audiens dans le but d'améliorer notre syndicalisation sur des entreprises dans lequel nos diverses organisations se doivent d'être présentes.

Les relations ont été plus tendues avec la Fapt et la fédération des services publics. Les tentatives de coopération avec cette dernière sur les conservatoires et les opéras se sont pour le moment soldées par des échecs locaux.

- **EUROPE INTERNATIONALE**

La Fédération n'est pas adhérente d'une internationale, mais nos syndicats le sont à travers la FIA, la FIM et UNI MEI. L'activité a été marquée autant par le « dialogue social » européen que par les batailles sur la directive européenne sur le droit d'auteur ou contre les mandats de libéralisation dans les traités internationaux.